



# Déclaration Liminaire

## Commission Consultative Paritaire Unifiée

### 13 février 2025

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

C'est dans un contexte politique national et international instable et incertain et dans un climat morose et anxiogène que se tient aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> Commission Consultative Paritaire Unifiée (CCPU) au titre de l'année 2025.

L'UNSA Défense fait une fois de plus le triste constat que les dossiers traités concernent essentiellement des demandes de licenciements pour insuffisance professionnelle ou de sanctions disciplinaires. Cette commission est de plus en plus sollicitée pour ce type de dossiers du fait de mauvais recrutements par les employeurs ou du mauvais usage des périodes d'essai. La politique RH actuelle pousse les employeurs à pourvoir coûte que coûte les lignes du REO sous peine de les perdre l'année d'après mais, même si les contractuels sont des variables d'ajustement, leur embauche ne doit pas se faire par défaut ou faute de mieux.

- ✓ A l'heure où le MinArm souhaite fidéliser ses agents et attirer des jeunes talents, l'UNSA Défense souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur un certain nombre de points concernant les contractuels. Ainsi, l'UNSA Défense réitère sa demande quant à la mise en place d'un groupe de travail à l'identique de celui qui a pu être mis en place pour les ICT / TCT afin de trouver, face à une population de contractuels CDisés importante, des solutions de perspectives d'évolution ainsi que des parcours professionnels.
- ✓ Concernant la revalorisation annuelle ou triennale, qui certes est un acte managérial, l'UNSA Défense s'inquiète de voir que trop souvent encore, certains agents n'en bénéficient pas alors que leurs CREP sont bons. Cette situation, peu propice à la fidélisation, est vécue comme une injustice par ces agents qui s'investissent dans leurs missions sans reconnaissance et qui, double peine, voient leur pouvoir d'achat décliner à vue d'œil.
- ✓ L'UNSA Défense souhaite qu'un CIA soit appliqué aux ASC du MinArm au même titre que d'autres ministères. Cette prime est attribuée en application des CREP et du travail rendu au cours de l'année, elle serait un bon moyen de valoriser le travail des agents contractuels.
- ✓ L'UNSA Défense souhaite que la part-variable corresponde à un pourcentage du salaire et non une somme fixe, afin d'assurer une évolution au cours de la carrière de l'agent contractuel ;



Suite aux déboires concernant le vote du budget, **l'UNSA Défense** souhaite savoir si la revalorisation de la filière DINUM II et de la filière administrative vont bien avoir lieu cette année ?

**L'UNSA Défense**, réitère sa demande relative à une transparence sur l'attribution des réductions du temps de service et quelle méthode est appliquée ? Aucune réponse n'a été donnée à ce jour sachant que cette demande a été initiée le 28 mars 2024.

**L'UNSA Défense** trouve inacceptable que les agents contractuels :

- soient utilisés à des fins de remplacement pendant plusieurs années sans fidélisation à l'issue,
- soient toujours dans la précarité après plus de 5 ans et juste avant la 6<sup>ème</sup> année pour prétendre à la CDisation,
- doivent attendre des mois, voire plus d'une année pour percevoir le règlement de leur part-variable ou de leur revalorisation (triennale ou changement de fonction).

**L'UNSA Défense** réitère sa demande de point de contact au sein du SRHC afin de pouvoir poser les questions relatives aux agents contractuels surtout concernant les cas particuliers. Actuellement, nous passons par le biais de la messagerie fonctionnelle sans avoir de réponse, cela n'est pas optimal.

Madame la présidente, mesdames, messieurs, **l'UNSA Défense** vous remercie de votre attention.